

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 64/396 du 17.4.84  
/MPS.SGRTT.MF.SIE.07

Portant intégration et nomination de Monsieur  
MUELLO Guy Bernard J. TCHIZINGA dans les cadres  
de la catégorie / hiérarchie I des Services So-  
ciaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

VISAS:

D.G.B.

(/u la Constitution du 5 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47  
de la Constitution du 5 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires;

(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 fixant le statut commun des ca-  
dres de la catégorie I des Services Sociaux (Santé Publique);

(/u le décret n° 62/130/HF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/TF du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 5.7.62 portant statut général  
des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/196/TF du 5.7.62 relatif à la nomination et à  
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/TF-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-  
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/TF-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nomina-  
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-  
cateurs des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/64 du 26.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/  
du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres  
du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

SECRET:

.../...

481

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1962 susvisé, Monsieur DHELLO Guy Bernard J.TCHIZINGA, né le 12 Juin 1956 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4<sup>e</sup> échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 17 Avril 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé  
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUNDA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale en mission.  
Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales

Le Ministre des Finances,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUNDA

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC ..... 2  
DGT/DP ..... 3  
DGT/DST ..... 2  
D.C.B. .... 3  
D.C.F. .... 1  
MSAS ..... 2  
INTERESSE ..... 1  
DOSSIER ..... 3  
SGCM/BC ..... 2./-